- L'enfant démontre des aptitudes nettement supérieures à la moyenne dans les sphères du développement intellectuel, social, affectif et psychomoteur, particulièrement la motricité fine (préhension, précision du contrôle manuel). Le seuil du 95° rang percentile est habituellement recommandé sur des échelles normalisées.
- L'enfant ne démontre pas d'écarts trop grands entre les différentes sphères de développement.
- S'il s'agit d'une entrée précoce en 1^{re} année, l'enfant doit également présenter les habiletés préscolaires de prélittératie (ex.: connaissance de l'alphabet, conscience phonologique) ou de prénumératie (ex.: concept d'espace, de temps, de nombres, de quantités, relations).
- L'enfant démontre un intérêt marqué pour les apprentissages scolaires et un désir d'entrer à l'école.
- L'enfant démontre une maturité affective similaire à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé: il démontre une certaine confiance en soi, une sécurité en l'absence de ces parents, une tolérance à la frustration et une attitude positive envers les tâches (intérêt, persévérance malgré les difficultés ou les échecs, attention, etc.).
- L'enfant démontre une autonomie similaire à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé: il est en mesure de répondre à certains besoins par lui-même, comme assurer son hygiène personnelle, s'habiller ou s'alimenter.
- L'enfant démontre des habiletés sociales similaires à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé: connaître les comportements jugés inacceptables en public; maîtriser ses propres comportements; collaborer avec les autres enfants (ex.: partager, écouter, jouer, se faire des amis, résoudre des conflits); respecter les convenances et les règles de vie de groupe; respecter l'autorité et suivre les consignes; communiquer ses sentiments et ses désirs de façon appropriée.
- L'enfant a eu une expérience de vie de groupe en milieu de garde, en prématernelle ou dans un autre milieu.
- L'enseignant titulaire actuel, la direction d'école et l'enseignant qui recevra l'enfant adoptent des attitudes positives concernant l'entrée précoce à l'école.
- Les frères et sœurs ne sont pas dans le groupe où l'enfant sera accéléré; sinon, l'équipe doit discuter et considérer les implications possibles et prévoir des mesures pour éviter des conséquences négatives pour la fratrie.
- La demande écrite des parents est appuyée par un rapport d'évaluation réalisé par un psychologue ou un psychoéducateur.
- Le rapport d'évaluation qui appuie la demande démontre clairement la nature des préjudices appréhendés (frustration et ennui, démotivation, baisse d'efforts, sousperformance ou difficultés d'intégration sociales avec les pairs du même âge).

Module